

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2015

L'an deux mille QUINZE, le VINGT SIX OCTOBRE à 18 H, le Conseil Municipal de la Commune de CHAILLEVETTE, dûment convoqué le DIX NEUF OCTOBRE 2015, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Noël Vincent GRIOLET, Maire

PRÉSENTS : Messieurs Noël Vincent GRIOLET – Guy MARY - Jean-Michel BOUYER – Philippe MENADIER – François DE SARIAC - Denis VOLAY - Robert DUC Mesdames Catherine BOUYER – Sylviane SANCHEZ – Josiane POITEVIN – Angèle BAZIN– Evelyne REA -

EXCUSES : Madame Marlène GONZALEZ, Monsieur Anthony DESMOULINS

ABSENT : Monsieur Thomas DEBARBOUILLE

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MARY

Le procès-verbal de la réunion du 27 AOUT 2015 est approuvé à l'unanimité.

2015OCT01 : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE ET INSTALLATION DE MONSIEUR ROBERT DUC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 27 août 2015 Madame Danielle RICHE élue sur la liste « Chaillevette Cap Avenir » a donné sa démission du Conseil Municipal dans les conditions prévues par l'article L 2121-4 du CGCT.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, elle est remplacée par Monsieur Robert DUC, le suivant sur la liste précitée.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Monsieur Robert DUC. Le tableau du Conseil Municipal est modifié en conséquence.

2015OCT02 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Secrétaire de Mairie va faire valoir ses droits à la retraite.

Afin de pourvoir à son remplacement et de permettre à l'agent qui sera nommé de travailler en binôme avec elle avant son départ, il propose au Conseil Municipal de procéder à la modification du tableau des effectifs en créant à compter du 1^{er} janvier 2016 un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

DIT que le nouveau tableau des effectifs sera le suivant à compter du 1^{er} janvier 2016 :

1 attaché territorial TC

1 adjoint administratif principal 1^{ère} classe TC

1 adjoint administratif 1^{ère} classe TC

1 adjoint administratif 2^{ème} classe TC

1 brigadier de police municipale TC

1 adjoint technique 1^{ère} classe TC

6 adjoints techniques 2^{ème} classe TC

1 adjoint administratif contractuel 2^{ème} classe TNC 21/35^{ème}

2015OCT03 : FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat avec la société Elior arrive à terme le 31 décembre 2015 et propose de lancer un nouvel appel d'offres sous la forme d'un marché en procédure adaptée selon les dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

DIT que les repas auront 4 composantes : un hors d'œuvre chaud ou froid, un plat protidique (viande, poisson ou œuf, un accompagnement (légumes, féculent ou céréales), un dessert (produit laitier, fruit, pâtisserie) et que le pain sera fourni par la Collectivité.

DECIDE que le marché sera conclu pour une durée d'un an et sera renouvelable annuellement par décision expresse de la collectivité au maximum 2 fois de telle sorte que la durée globale du marché ne puisse excéder 3 années,
AUTORISE le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres sous la forme d'un marché en procédure adaptée article 28 du code des marchés publics et à signer tous documents à intervenir.

2015OCT04 : REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR : CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Jeapi vient de remettre une proposition concernant le remplacement du photocopieur pour la Mairie.

Il précise que cette offre correspondant à un loyer de 1 339.48 € HT par trimestre à compter de janvier 2016 comprend la souscription d'un nouveau contrat de location pour une durée de 21 trimestres, incluant la fourniture d'un photocopieur MX3640 avec mise en place d'un logiciel drive nécessaire pour la mise en œuvre de la norme PeSV2 pour la Mairie ainsi que la reconduction de la mise à disposition à l'école du copieur actuellement sur site. La mise en configuration du nouveau matériel sera facturée 80 € HT et la Société Jeapi accorde un geste commercial correspondant au remboursement du loyer en cours à hauteur de 500 € TTC.

Il informe en outre que le contrat de maintenance proposé pour les deux photocopieurs s'élève à :

- 97.50 € HT par trimestre dans la limite d'une consommation totale trimestrielle pour les deux appareils de 25 000 copies noir et blanc
- 261.30 € HT par trimestre dans la limite d'une consommation totale trimestrielle pour les deux appareils de 6 700 copies couleur
- au-delà de ces volumes, les copies supplémentaires en noir seront facturées 0.0035 € HT la copie et celles en couleur 0.035 € HT la copie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTÉ le remplacement du photocopieur de la Mairie avec contrat de maintenance aux conditions précitées,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location et le contrat de maintenance à intervenir à compter du 1^{er} janvier 2016.

2015OCT05 : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF POUR OCCUPATION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en œuvre des travaux de renforcement de réseau qu'ERDF va réaliser rue de Chatressac afin d'améliorer la desserte en électricité du Lotissement du Clos de Chatressac, il convient d'implanter un poste de transformation ERDF derrière l'agence postale.

Afin que ces travaux puissent être réalisés et considérant que le terrain appartient à la Commune, il est nécessaire d'établir une convention avec ERDF afin de déterminer les conditions d'occupation du terrain communal pour la création de ce poste de transformation et pour le passage des câbles souterrains entre ce poste et le fossé.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTÉ l'implantation d'un poste de transformation ERDF derrière l'agence postale,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir avec ERDF ainsi que tous documents régularisant l'existence de cette servitude.

2015OCT06 : SPECTACLE DE NOEL POUR LES ENFANTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir aux enfants de la Commune un spectacle de clowns qui pourrait être présenté dans le cadre des festivités de Noël organisées le vendredi 11 décembre à 16 h 30.

Il présente l'offre de l'Agence Laïda Production qui propose ce spectacle pour un montant de 685.75 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTÉ la proposition de Monsieur le Maire
DECIDE la prise en charge du spectacle de clowns de l'agence Laïda Production pour un montant de 685.75 € TTC
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir avec Laïda Production concernant ce spectacle.

2015OCT07 : ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services du Trésor n'ont pas pu procéder au recouvrement d'une taxe d'urbanisme concernant un permis de construire délivré en 2005 et demande en conséquence l'admission en non-valeur des sommes non recouvrés d'un montant de 56 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECICDE l'admission en non-valeur de la taxe d'urbanisme irrécouvrable du PC 07905C0042 d'un montant de 56 €

2015OCT08 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2014. Il précise que ce document obligatoire permet de présenter le service, faire le bilan technique et financier de l'exercice, informer des orientations pour l'avenir et renseigner sur les indicateurs de performance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de ce document, après en avoir délibéré,
APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2014 présenté par l'Agglomération Royan Atlantique.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Catherine BOUYER interroge Monsieur le Maire sur l'avenir de la Coop et rappelle que les commerces locaux sont indispensables à la vie d'un village. Monsieur le Maire précise qu'il a interrogé la Direction de nombreuses fois, mais qu'à ce jour, il n'a toujours pas eu de réponse. Elle rappelle que le 13 novembre à 18 H à la salle des fêtes, une réception est organisée en l'honneur des marins chaillevetons qui ont été embarqués sur l'Hermione.

Madame Angèle BAZIN fait le bilan du salon du bien-être qui a bien marché,

Monsieur Guy MARY remercie en son nom personnel et au nom de son épouse Colette toutes les personnes qui ont manifesté des marques de sympathie et de soutien lors des épreuves qu'ils viennent de subir.

Il rend compte au Conseil de la situation des finances communales et précise que les dotations de l'état ont baissé d'environ 10 % sur 3 ans.

Monsieur Robert DUC signale le mauvais état du Chemin des Bois et demande la mise en œuvre de travaux d'entretien.

Monsieur le Maire informe de la création d'une nouvelle association « La Santonine » dont l'objet sera le fleurissement et l'embellissement de la Commune.

La séance est levée à 19 H 30.

Affiché le 2 novembre 2015

**Le Maire,
Noël Vincent GRIOLET**